



**LE BUREAU SYNDICAL DU SIMAJE
DU PAYS DE LOURDES**

SE REUNIRA LE

3 DÉCEMBRE 2024
A 18 HEURES 30

**Au siège du SIMAJE
(ZI du Monge 65100 LOURDES)**

ORDRE DU JOUR

I - RH

- 1 - Tableau théorique des effectifs permanents 2024 : modifications
- 2 - Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité - Année scolaire 2024/2025

II - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

- 3 - Convention de mise à disposition de locaux entre le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et le SIMAJE pour la restauration scolaire et extrascolaire - année 2025

III - TECHNIQUE

- 4 - Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz Marché Occitanie 2026-2028 : avenant à la convention constitutive du 23 octobre 2024 pour la validation de la participation financière du SIMAJE



Le Président,

Thierry LAVIT